



Histoire locale

Démolition de la tourelle de Norroy

La première délibération qui envisage la démolition de la tourelle date du 2 novembre 1857. On peut y lire : *“Le Maire, Président, rappelle au conseil que, depuis longtemps, il est question de démolir la partie nord de la maison du pâtre formant tourelle attendu : Qu'elle masque entièrement le cadran de l'horloge communale ; Qu'elle fait saillie d'au moins 2 mètres sur le chemin d'intérêt commun N° 18 et gêne la circulation de la voie publique ; Qu'elle cache aux habitants et aux étrangers l'entrée de l'église ; Que, jusqu'à présent, la commune n'a pas pu s'en occuper sérieusement puisque ses fonds suffisaient à peine pour subvenir à ses dépenses ordinaires et obligatoires ; qu'aujourd'hui elle se trouve dans une situation financière assez satisfaisante. Il propose donc de mettre ce projet à exécution et demande au conseil de voter la somme nécessaire à cette démolition”*.

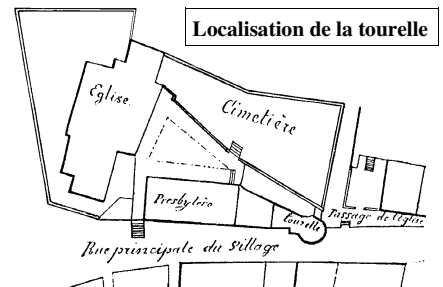
riaux provenant de cette démolition seront employés sur les chemins vicinaux.

Cette première délibération restera sans suite, probablement parce que la commune n'était pas en mesure d'acquérir une nouvelle maison pour y loger le pâtre communal.

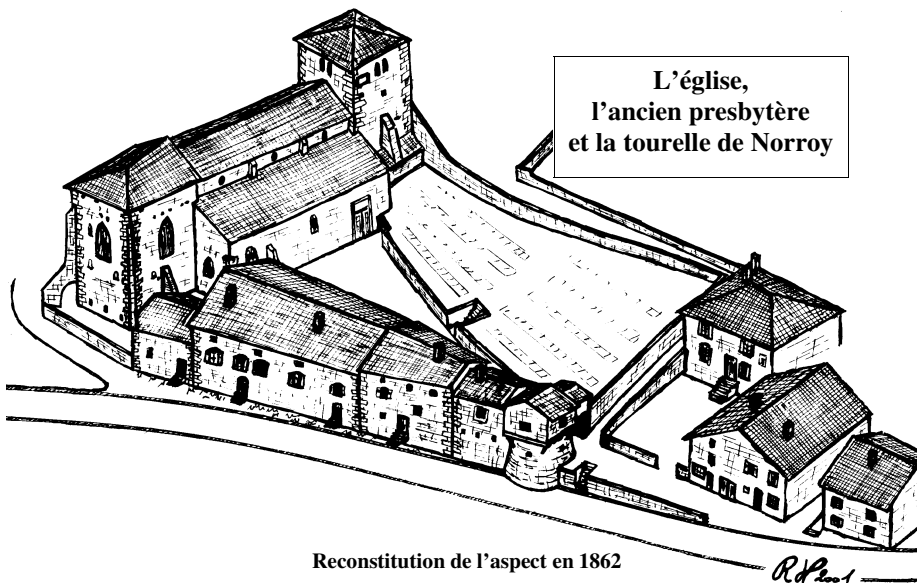
Trois ans plus tard, le 9 février 1861, une seconde délibération reprend rigoureusement les mêmes arguments, précisant cette fois que la commune envisage d'acquérir une maison à Snorroy, pour 450 francs, et que la chambre qui restera, après démolition, servira à abriter la pompe à incendie actuellement mal logée dans la remise à bois de l'instituteur où six marches en pierre rendent l'accès difficile. Le conseil vote les fonds nécessaires pour la démolition de la tourelle et l'achat de la maison où le pâtre sera relogé.

sont fausses et que plusieurs femmes et enfants ont signé pour leur père”.

Peu de temps après, en avril 1862, François Robert, rentier demeurant à Norroy, se propose même d'acheter, pour une somme de 500 F, le logement du pâtre pour le conserver en l'état, en y effectuant toutefois les réparations nécessaires.



En août 1862, l'Agent Voyer cantonal, consulté par M. le Préfet, répond en indiquant que la tourelle a pour base un cône tronqué, couronné par un bâtiment rectangulaire, qu'elle est en mauvais état et qu'elle représente une masse informe qui n'offre aucun intérêt sous le rapport de l'art.

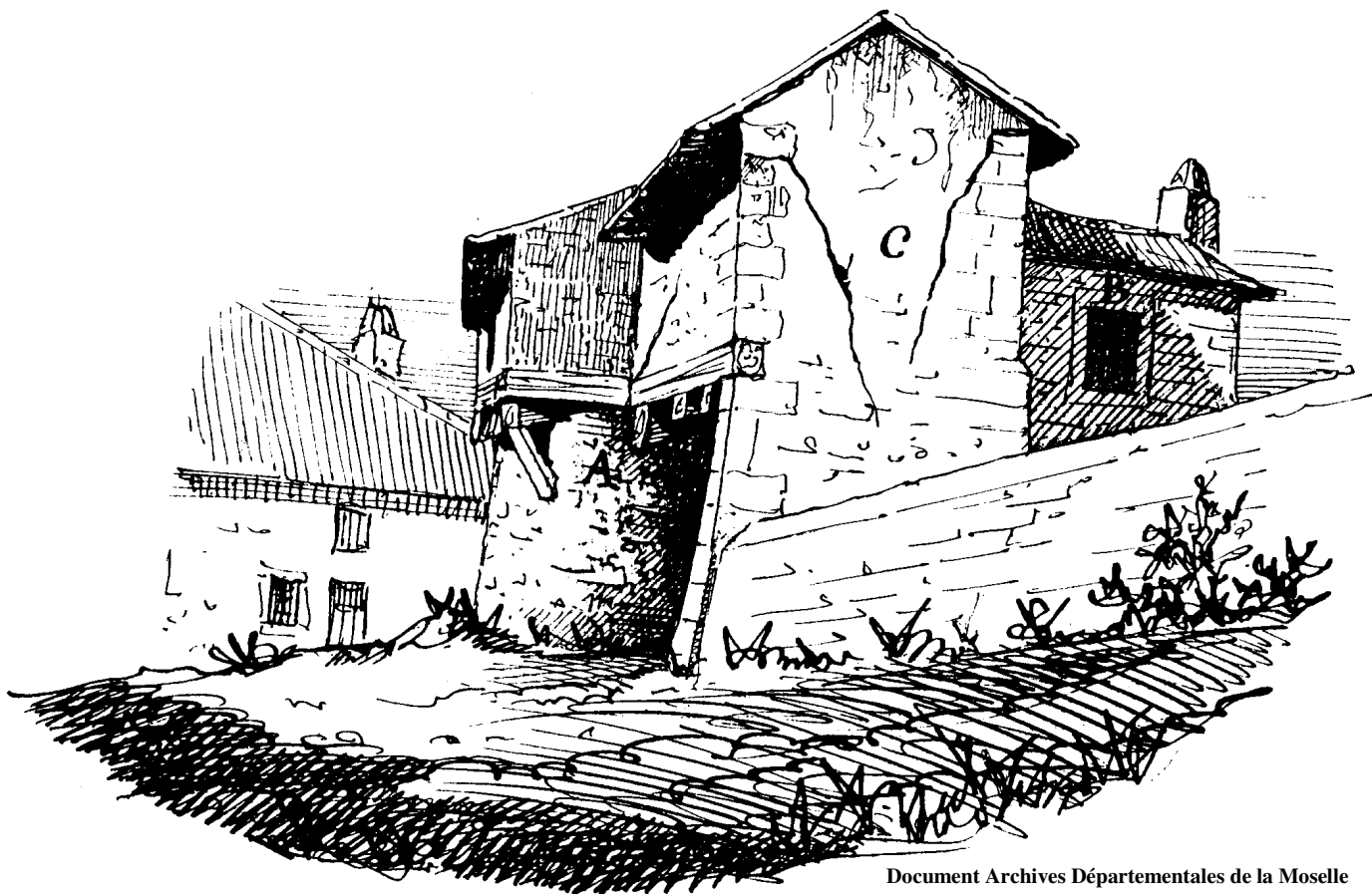


Reconstitution de l'aspect en 1862

Le conseil municipal partage les arguments avancés par le Maire et considère que la démolition de la tourelle ne ferait qu'embellir cette partie du village. Il précise que la commune a l'intention d'acquérir une maison plus convenable, à l'intérieur du village, pour y loger le pâtre et que la chambre qui restera servira à y loger l'un des indigents de la commune. Les maté-

Cette décision ne fait pas l'unanimité puisque Jean Baptiste et Dominique Paul rédigent, en mars 1862, une première pétition signée par plusieurs habitants et adressée à M. le Préfet. Le conseil municipal, consulté sur les arguments avancés dans ladite pétition, répond point par point, précisant que les signataires ont été mal informés. Il signale aussi que *“plusieurs signatures*

A son tour, la Société d'Archéologie et d'Histoire de la Moselle est consultée. Dans sa séance du 28 août 1862, son comité exécutif *“reconnait à l'unanimité un intérêt historique réel attaché à la tourelle de Norroy-le-Veneur et préconise de conserver cette tour”*. La réponse, adressée à M. le Préfet, est accompagnée d'une remarquable *“notice historique sur le village de Norroy-le-Veneur”*, rédigée par Charles Abel, membre de cette même société. Parlant de la tourelle, Abel y écrivait : *“Ce donjon était muni d'une plateforme ou hourd qui subsiste encore, spécimen curieux d'art militaire qui a survécu comme par miracle avec les hourds de Vaux et de Rezonville... Le 15 avril 1655, le gouvernement français fit démolir les fortifications de Norroy-le-Veneur. Il a respecté le donjon et les hourds comme souvenir historique. Il serait à désirer qu'il fût conservé et restauré comme document irrécusable de notre histoire locale”*.



Document Archives Départementales de la Moselle

En réalité, la maison du pâtre n'était pas aussi ancienne que le croyait Charles Abel. Un document des Archives de l'Évêché de Metz, sans aucun doute méconnu d'Abel, nous apprend que seule la base tronconique de la tour subsistait de l'ancienne fortification, démolie en vertu d'un arrêté du Conseil d'État du 15 avril 1655. Cette information figure dans un rapport, établi le 9 novembre 1717 par le Promoteur Général du diocèse et adressé à l'Évêque de Metz. Elle fait état de la récente construction d'un auditoire de justice sur les murs d'une ancienne tour qui avait autrefois servi de défense au cimetière de Norroy. Cet auditoire était composé de "deux chambres hautes et des espèces de prisons en bas".

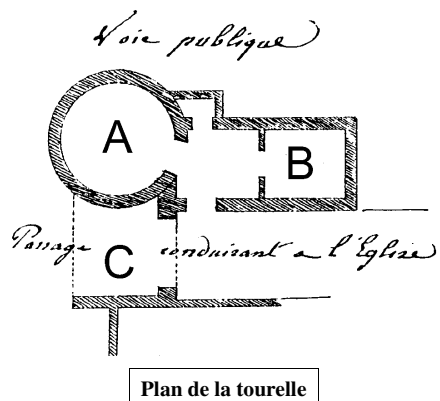
Dans sa délibération du 26 octobre 1862, le conseil municipal adresse ses remerciements à M. Abel pour sa remarquable communication mais maintient sa position au niveau de la démolition de la tourelle qu'il considère comme "une masse informe de maçonnerie qui n'offre aucun intérêt sous le rapport de l'art".

Suite à quoi, M. le Préfet réclame une enquête publique qui montre que la majorité de la population est favorable à ladite démolition.

L'histoire ne s'arrête pas là puisque trois nouvelles pétitions sont encore adressées à M. le Préfet entre décembre 1862 et mars 1863. A son tour, M. François Robert fait une nouvelle mise à prix de 800 F pour acquérir et conserver cette tourelle.

Avant de prendre sa décision, M. le Préfet réclame encore deux rapports qui lui seront adressés en juin 1863.

Le premier, établi par l'Architecte du Département, décrit les trois parties qui composent la maison du pâtre : Une tourelle (A) dans laquelle se trouve l'escalier pour aller à l'étage, un bâtiment (B) côté presbytère et un bâtiment (C) construit au-dessus du passage qui conduit à l'église.



L'Architecte du Département conclut son rapport en indiquant que la construction est en très mauvais état mais que seule la partie C menace ruine. Il formule le vœu que la tourelle, intéressante au point de vue archéologique, soit remise en état et conservée dans sa forme actuelle. C'est dans ce dossier, conservé aux Archives départementales de la Moselle, que j'ai eu l'agréable surprise de découvrir le seul croquis connu qui représente cette fameuse tourelle.

Le second rapport, établi par l'Agent Voyer du Département, préconise aussi de conserver la tourelle, sachant que la voie publique a une largeur de quatre mètres à cet endroit mais qu'il existe d'autres passages aussi étroits dans le village.

M. le Préfet approuvera finalement le projet de démolition de la tourelle en juillet 1863.

Comme vous pouvez le constater, cette tourelle, détruite en août 1863, a fait et fera peut-être encore couler beaucoup d'encre et de salive.

R. Herrmann